

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE du STATUT de L'ARBITRAGE

Réunion du : Mercredi 15 mars 2023 – Siège LBF Montgermont

Présents : MM. Alain LEAUTE, Joseph STEPHAN, André RAULT, Jean-Michel AVRIL, Marcel DELEON, Guy GRANVILLE, Bernard MARTIN, Michel PONDAVEN, Alain BERNARD (remplaçant A. Ollivier-Henry pour le 22).

Excusé : Mr Alain OLLIVIER-HENRY (remplacé par A. Bernard)

COURRIERS

- CHATEAU MALO - pris note, une réponse explicative sera apportée par le Président.
- BASSE-VILAINE - la Commission rappelle qu'il ne peut être accordé de dérogation au Statut de l'Arbitrage.

Un courrier a été adressé à tous les inscrits ainsi qu'à tous les clubs ayant eu des candidats admis aux sessions de février et mars 2023 sur les conditions à remplir pour couvrir leur club pour la saison 2022/2023.

MUTATIONS

La Commission étudie la situation des arbitres changeant de club - voir liste annexe 3

CLUBS EN INFRACTION

La Commission a arrêté la liste des clubs FFF et Ligue en infraction avec les obligations du Statut de l'Arbitrage au 28/02/2023 qui paraîtra sur le site de la LBF.

Au 28/02/2023 68 clubs de FFF + Ligue sont en infraction

Pour info au 31/03/2022 103 clubs étaient en infraction

La situation des clubs sera revue au 01/06/2023 en fonction du nombre de matches effectué par les arbitres pour valider la saison.

Les présentes décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel, en 2ème instance, devant la commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.

**Le Président,
A. LEAUTE**

**Le Secrétaire,
J. STEPHAN**

